

IGT DEVELOPMENT

**Société par action simplifiée
au capital de 500 000 euros**

**Siège social : 43 Rue Louis
Blériot Zone Industrielle de la
Liane 62360 SAINT
LEONARD**

491 273 314 RCS BOULOGNE SUR MER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1^{er} JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le premier Juin ,
A seize heures,

Monsieur Jean-Marie RIDEZ,
demeurant 2 Rue Napoléon
Villa la Source 62930 WIMEREUX,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 500 euros composant le capital social de la société IGT DEVELOPMENT,

Associé unique et seul dirigeant de ladite Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, IGT DEVELOPMENT, l'associée unique, a constaté le dépassement de deux des trois seuils pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 nécessitant la nomination d'un Commissaire aux Comptes.

II - A pris les décisions suivantes :

Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce :

- Nomination de la société EXPERIAL CONSEIL, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

PREMIERE DÉCISION

Après avoir pris connaissance des termes du rapport de gestion, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, et conformément aux article 227-9-1 du code de commerce, l'associée unique décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire la société :

- EXPERIAL CONSEIL – 3 rue Paul Bert, 62280 Saint Martin Boulogne ;

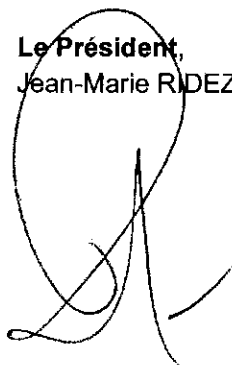
Pour une durée de six ans, son mandat arrivera à expiration à l'issue de l'exercice clos au 31 décembre 2028.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président,
Jean-Marie RIDEZ

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a vertical stroke and a horizontal flourish.